Nouveaux rythmes scolaires - p 6

Opération «Citoyen, je conduis ma vie» - p 10

Lancement des travaux de la halle - p 12

Saint-Lys *et Vous*

N° 36 mars - avril 2014

Élections municipales 2014 : Ce qui va changer

pages 14 à 16

ENVIRONNEMENT : **LA NATURE VOUS DIT MERCI** - P 5. ÉDUCATION : **INSCRIPTIONS SCOLAIRES, C'EST LE MOMENT** - P 10. LOGEMENTS SOCIAUX : **L'OPH31 RÉHABILITE 58 LOGEMENTS** - P 13. MJC : **DES ANIMATIONS POUR TOUS LES GOÛTS** - p 17. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : **RETOUR SUR LE CONSEIL DE SAGES** - p 24. CMJ : **EN MAI JE «GEEK» SI ÇA ME PLAIT !** - p 25

SAINT-LYS

1

2

3

4

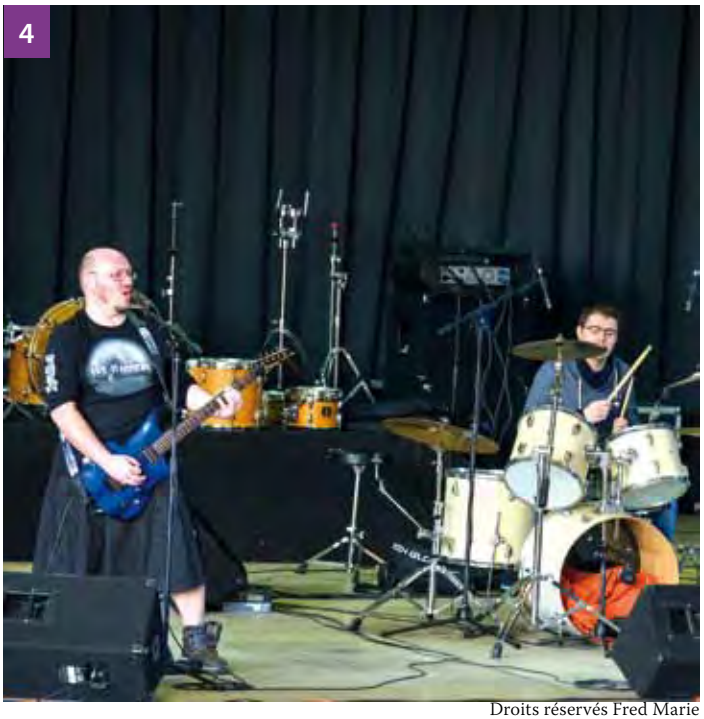

Droits réservés Fred Marie

5

1 et **2** **Le Maire, Jacques Tène, a présenté ses voeux à la population** le samedi 11 janvier dernier à l'Espace Gravette en présence d'un très nombreux public. Ce fut aussi l'occasion de mettre à l'honneur certains Saint-Lysiens, et plus particulièrement cette année, les Sapeurs Pompiers. **3** Affluence record pour les différentes animations de Noël, notamment pour **le marché de Noël** qui se tenait pour la seconde année consécutive à l'Espace Gravette. **4** **Flaggers :** le groupe qui représentera Saint-Lys à la finale du Challenge Musique Tour le 21 juin à Albi **5** **Remise des prix,** par le Maire Jacques Tène, de la tombola du Salon du livre aux écoliers lauréats.

Demain je vote !!!

(Compte-tenu du contexte électoral qui réglemente l'expression des élus, je vous propose pour cet éditorial un petit retour historique).

Saviez-vous que le droit de vote fut d'abord essentiellement masculin ? A défaut d'être considéré comme un droit universel, il était perçu comme une fonction réservée aux hommes les plus fortunés, c'est-à-dire à ceux que la fortune dotait d'une véritable indépendance matérielle, d'un esprit conservateur par la propriété et de compétences liées à leur éducation.

Réunion de chantier pour la réhabilitation des logements de L'OPH 31

C'est en 1848 que le droit de vote est accordé à tous les hommes. A cette époque sont électeurs tous les Français âgés de 21 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques. Le droit d'être élu est accordé à tout électeur de plus de 25 ans. Le vote devient secret.

Pour le droit de vote des femmes, en France, elles y accèdent bien plus tard que les hommes. Dès la fin de la Première Guerre mondiale, la Chambre des députés vote une loi visant à octroyer le droit de vote aux femmes, qui est finalement rejetée par le Sénat, dominé par le Parti radical, qui craignait qu'elles ne votent massivement pour les candidats conservateurs sous l'influence de l'Église[]. Les Françaises votent finalement à partir de 1944 (les Italiennes en 1946, les Belges (pour toutes les élections) en 1948, les Grecques en 1952, les Suisses en 1971). Voilà donc à peine 70 ans que femmes et hommes sont égalitaires devant le vote. Il reste encore du chemin pour que dans le monde de l'entreprise les revendications soient satisfaites : « travail égal, salaire égal »

Par une loi du 5 juillet 1974, le Président de la République Valéry Giscard-d'Estaing abaisse l'âge d'obtention du droit de vote de 21 ans à 18 ans.

L'engagement citoyen s'exerce par le fait de la démocratie. Voter c'est participer à la vie démocratique de son pays. C'est l'occasion d'illustrer les propos d'Abraham LINCOLN (16ème président des États-Unis de 1860 à 1865), qui nous dit que la démocratie est « le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple ». Cette approche est reprise dans l'introduction de la Constitution de 1958 de la Cinquième République française.

Alors à vous, Citoyennes, Citoyens, Mesdames, Messieurs, d'user de votre droit de vote autant que nécessaire pour que la démocratie s'exerce sans contrainte dans un respect mutuel. Vous permettez ainsi que vivent la liberté, l'égalité et la fraternité.

Jacques TÈNE
Votre Maire

IMPRIM'VERT Votre imprimeur agit pour l'environnement

Saint-Lys et Vous
Une publication de la mairie de Saint-Lys
1, place Nationale - BP 39 - 31470 Saint-Lys
Tél.: 05 62 14 71 71
Directeur de publication : Jacques Tène
Responsable de publication : Christine Hue-Castaing
Rédaction : Les élus, la cellule Com, A. Fernandez, X. Bordes.
Conception et réalisation : X. Bordes
Photos : A. Fernandez, X. Bordes, Papynat, M. Couralet, Agences Shutterstock et Fotolia.
Impression : Imprimerie Delort - 31320 Castanet-Tolosan
Tirage : 4000 exemplaires
Date du dépôt légal : à parution

La reproduction, même partielle, de tout document publié dans ce journal est interdite sans autorisation.

PATRIMOINE

Un don de 10 000 euros

Dans le cadre de la création du futur «Conservatoire du Patrimoine» au sein du bâtiment de l'ancienne école maternelle annexe « Gravette », le Conseil d'Administration de l'Association « Art, Culture et Patrimoine » a proposé à la Commune de procéder directement à l'achat puis de faire don à la ville de pièces de mobilier destinées à équiper ce futur espace muséographique. Ce mobilier composé de vitrines, étagères, meubles-caissons… se monterait à une valeur totale de dix-mille euros. Il est destiné à l'aménagement des deux salles du conservatoire affectées à Saint-Lys Radio, La Poste, à l'espace vidéo et à la réserve.

6103

C'est le nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales de Saint-Lys au 10 janvier 2014. Soit 231 de plus par rapport à 2012, année des dernières élections présidentielles et 992 de plus par rapport aux municipales de 2008.

URBANISME

Modification du PLU

Ouverture d'une enquête publique sur le projet de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune (modification du règlement de la zone 1AUb, secteur « Moulin de la Jalousie »). L'enquête se déroule à la Mairie de Saint-Lys, depuis le lundi 10 février 2014 et jusqu'au mardi 11 mars 2014 aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire enquêteur recevra en Mairie : mardi 11 mars 2014 de 15h à 18h.

SPORT ET LOISIRS

Coordinateur Educateur sportif

Saint-Lys a pour objectif de promouvoir et développer les activités physiques, sportives et de loisirs pour les habitants.
Benjamin Santouil intervient depuis 2010 sur la commune en tant qu'éducateur sportif. Depuis janvier 2014, il est embauché à temps complet sur la commune. Actuellement, grâce à deux conventions signées avec la CAM, ses compétences sont mises à profit sur les temps ALAE et ALSH en partenariat avec les animateurs. Cela enrichit ses interventions déjà bien connues et appréciées sur la commune.

DU CÔTÉ DE LA CAM : ENVIRONNEMENT

La nature vous dit merci !

Collecte des encombrants et collecte sélective sont des écogestes qui consistent à séparer et récupérer les déchets pour leur donner une « seconde vie » afin de réduire l'impact sur l'environnement : horaires, modalités, consignes.

ENCOMBRANTS

Quand sortir mes encombrants ?
Les encombrants sont collectés à partir de 8 heures le matin et devront être sortis uniquement la veille au soir de la date de ramassage.
Rappel : un encombrant est un déchet qui, en raison de son volume ou de son poids, n'entre pas dans le coffre d'une voiture.
Planning de ramassage des encombrants 2014 pour Saint-Lys : Jeudi 20 mars, jeudi 5 juin, jeudi 11 septembre, jeudi 27 novembre.

DÉCHETTERIE

Les déchetteries constituent un élément important dans le système de collecte sélective mise en place par la Communauté d'Agglomération du Muretain.
L'accès aux déchetteries est gratuit. Il est réservé aux particuliers des communes de la CAM
Nouveaux horaires :
Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h, le samedi de 9h à 18h.
Un doute, une question : appelez le service Environnement de la CAM au 05 34 46 30 50

L'accès aux déchetteries est gratuit et réservé aux particuliers des communes de la CAM

Déchets autorisés en déchetterie

. Ampoules et néons
. Appareils électroménagers, TV, HiFi
. Batteries
. Bétons et céramiques
. Bois
. Branchages
. Cartons propres et vides
. Encombrants
. Ferrailles
. Huiles de friture
. Huiles de vidange
. Papiers non souillés
. Peintures, solvants et produits de traitement de jardin et de bricolage
. Piles
. Pneus VL déjantés
. Terre et briques
. Tontes de pelouse
. Verre
. Souches (uniquement débarrassées de la terre et avec un tronc d'un diamètre inférieur à 15 cm)

Déchets interdits en déchetterie

. Amiante
. Bouteilles de gaz, produits explosifs
. Cadavres d'animaux
. Eléments de voitures et de camions
. Médicaments
. Ordures ménagères
. Souches

SCOLARITÉ

Un point sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires

Une nouvelle réunion de concertation entre les élus, les parents d'élèves élus, les directeurs(trices) d'école, les directrices d'ALAE et le responsable CAM a eu lieu le 21 janvier 2014. Nous rappelons que les nouveaux rythmes scolaires ont, avant tout, un objectif pédagogique : mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire grâce, entre autre, à une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine, un allègement de la journée de classe de 45 minutes en moyenne et la programmation des séquences d'enseignement aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

Une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels des enfants

NOUVEAUX HORAIRES

Des décisions sont déjà actées :

- **Les horaires scolaires**

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 – 11h30 ; 13h30 – 15h45.

Mercredi : 8h30 – 11h30.

- **Les horaires de ramassages**

8h30 – 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredi

8h30 – 11h30 les mercredis

Ce choix a été retenu par une large majorité des parents d'Ayguebelle, Gazailla, Petit Prince et 75% des réponses de Tabarly.

TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)

Dans le cadre des TAP, les collectivités peuvent proposer un large éventail d'activités visant à favoriser l'épanouissement des enfants, à développer la curiosité intellectuelle et à renforcer leur plaisir d'apprendre et d'être à l'école : activités sportives, artistiques et culturelles, ateliers consacrés au numérique, éducation citoyenne (travail coopératif, projets solidaires, ateliers sur l'environnement et le développement durable), etc.

Des principes sont retenus par le comité de pilotage de la CAM et ont fait consensus lors de cette réunion :

- Les TAP sont coordonnés par le Communauté d'Agglomération en lien avec les communes.
- Les C.L.A.E. permettront toujours une souplesse de fonctionnement pour les familles qui peuvent venir récupérer les enfants à n'importe quel moment de la soirée alors que le fonctionnement des T.A.P. sera associé à un engagement des familles sur la durée de l'activité et le nombre de séances.
- Principe de proposer des T.A.P. sur 3h/semaine maximum : au choix de chaque commune de répartir ce temps comme elle le souhaite.
- Principe de proposer des tarifs équivalents en C.L.A.E. et en T.A.P. afin d'éviter toute concurrence et qu'il n'y ait pas de surcoût pour les familles
- Principe de pouvoir proposer des horaires de T.A.P. qui dépassent l'heure de départ des bus scolaires.
- Principe de convention entre la C.A.M. et les prestataires, comme c'est le cas aujourd'hui dans le respect imposé par la réglementation Jeunesse et Sport.

Un certain nombre d'associations de la commune se sont déjà manifestées pour intervenir dans ce cadre.

LES INTERROGATIONS ACTUELLES

Le mercredi midi :

Suite à un sondage réalisé par les parents d'élèves élus, un nombre significatif de famille serait intéressé par la mise en place d'une garderie de 11h30 à 12h15. De même, certaines familles souhaiteraient récupérer leurs enfants juste après le repas. La faisabilité et le coût de ces services est à l'étude.

Aucun engagement n'a été pris au niveau de la CAM sur le montant du tarif. Celui-ci sera abordé dès qu'un chiffrage du coût réel sera possible sur l'ensemble des modifications engendrées par la réforme (C.L.A.E. et C.L.S.H., participation des associations, ...).

Le travail de réflexion se poursuit donc en relation étroite avec la CAM qui a la compétence enfance et qui a donc en charge la finalisation et le financement de l'organisation. L'organisation retenue sera présentée aux familles avant la fin de l'année scolaire.

TRANSPORTS SCOLAIRES

La sécurité dans les bus expliquée aux écoliers

Brigitte Alléguède, la coordinatrice des transports scolaires sur la commune, est intervenue devant tous les élèves de CP et de CE1 à l'école du Gazailla pour sensibiliser les enfants à la sécurité dans les bus du Conseil général, un service gratuit pour les scolaires. «Ce que je vais vous dire concerne aussi vos déplacements en bus pour aller à la piscine ou à la ferme en sorties scolaires ou en classe découverte et séjours» précise l'agent communal. Les consignes de sécurité sont les mêmes. Après avoir projeté un petit film sur les bonnes manières à adopter quand on est un usager du bus scolaire, les écoliers ont pu poser des questions à Brigitte Alléguède et surtout bien assimiler toutes ces règles de bon sens qui leur serviront durant toute leur vie d'élève.

DES RÈGLES À RESPECTER

«On ne joue pas à l'arrêt du bus. On ne s'avance pas non plus sur la chaussée quand le bus arrive. C'est très dangereux. Si vous êtes en retard pour prendre le bus, ne courez pas, le bus ne s'arrêtera pas» insiste Mme Alléguède auprès de ces écoliers. Elle ajoute : il ne faut pas laisser de sacs dans l'allée centrale du bus car en cas d'accident ou d'évacuation du bus, en cas d'urgence, rien ne doit gêner l'allée centrale». Elle prévient aussi les élèves qu'en cas de détérioration des sièges ou tout autre acte malveillant, des sanctions sont prises tant financières que le risque d'exclusion des transports scolaires pour le fauteur de troubles.
Ces séances d'information et de sensibilisation qui garantiront les déplacements de ces enfants en toute sécurité dans les bus sont à partager avec leur entourage...

Des règles de bon sens pour éviter les accidents lors des déplacements en bus

COLLÉGE LÉO FERRÉ

L'ourse Malys suivie par deux classes de 6ème

Cette année, deux autres classes de 6ème mènent un projet à plus grande échelle: le suivi d'une ourse polaire grâce à sa balise argos, ourse qu'ils ont pu appeler «Malys». Prénom qui a été accepté par l'équipe d'Argonautica du CNES en lien avec le Museum d'histoire naturelle. Une fois par semaine, ces élèves travaillent sur le suivi de cette ourse polaire, font des calculs sur sa vitesse de déplacement, de la géographie, des SVT, de la techno, sans la pression des notes.

COLLÉGE LÉO FERRÉ

Les collégiens ambassadeurs de la « campagne jeunesse au plein air »

«Être solidaire, c'est bouger pour aider les copains» ou bien encore «être solidaire, c'est ne pas penser qu'à son nombril» Voilà ce qu'ont pu lire jeudi les élus du Conseil général et les représentants de l'association «Jeunesse au plein air» sur les branches de papier de l'arbre de la solidarité réalisé par les élèves de la classe de 6ème 3 du collège Léo Ferré. Pour lancer la campagne citoyenne «jeunesse au plein air», l'association a mobilisé les scolaires sur un projet: au niveau de la Haute-Garonne, c'est cette classe du collège de Saint-Lys qui a été sélectionnée et une classe d'une école de Plaisance-du-Touch. Jeudi matin, leur création artistique originale, sculpture composée de toutes leurs mains de papier et leurs convictions a voyagé jusqu'à Toulouse au Conseil général. « Cela a permis à ces élèves de 6ème 3 d'apprendre à travailler ensemble pour la réussite de ce projet. C'est cela aussi au quotidien la solidarité!» a commenté Agnès Tressol, professeur documentaliste qui a oeuvré sur cette action avec Mme Lacomme, professeur de français.

ÉCONOMIE

Nouvelles activités

MOCA BTP

Maîtrise d'œuvre (programmation, conception, réalisation)
Notre métier : rendre service aux Maîtres d'Ouvrage publics ou privés désireux d'infléchir résolument leur projet vers les économies d'énergie et la construction bioclimatique, durable et confortable.
Jérôme Simon
6 chemin de Bourdet
Tél : 06 84 34 70 67
Fax : 05 34 48 66 32
mocabtp@gmail.com
www.mocabtp.com

AUX ONGLES DU LYS

Stylisme ongulaire
6 place Nationale
Ouvert les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 19h. Samedi de 8h à 14h. Mardi et jeudi à domicile.
Tél : 06 64 18 51 21 sur rendez-vous

Laëtitia S. G. Photographie

Photographe Grossesse, nouveau-né, famille, boudoir et mariage
Tél : 06 20 88 47 77
Leatitia.s.g.photographie@gmail.com
http://laetitiasgphotograph.wix.com/leatitia-s-g
Facebook : Laëtitia S. G. Photographie

Café littéraire

Lundi 3 mars : le Café Littéraire « des livres et vous » accueillera de 14h à 16h un auteur de poésies, Camille Vinassac, pour une rencontre autour de son nouveau recueil « zones à urbaniser en priorité ». Cette animation a lieu dans le cadre de la programmation liée au Printemps des Poètes, avec le pôle culturel.

CENTRE D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET FAMILIALE

Des activités pour tous

Le centre d'animation de la vie sociale, lieu d'accueil, de rencontre et de partage pour tous les habitants autour
- d'activités régulières de création, et de récréation
-de la construction de projets collectifs entre habitants et avec des partenaires

Les ateliers « Dire et lire à haute voix » et « Cuisine » ont égayé la Fête de fin d'année par la présentation captivante de lectures de textes poétiques et la réalisation originale d'un buffet sucré-salé.
Illustration des échanges réguliers entre certains résidents du Foyer de vie de l'Apeihsat et le Centre d'Animation, deux temps amicaux :
La confection collective de galettes des Rois faites « maison ». Elles ont été à l'honneur lors de la réception amicale offerte par l'Apeihsat à ses divers partenaires locaux, dont le personnel du CCAS, la MJC, l'ADMR et les élus.

Préparation de galettes des Rois par les membres de l'atelier cuisine

En projet pour ce trimestre
Une sortie « théâtre » concoctée collectivement par des adhérents
La reprise de l'activité «jardin'âges» sur la parcelle du Centre avec la plantation d'arbustes à fruits et la prévision des semis de printemps. Jojo l'épouvantail, pas méchant du tout, se sentira ainsi moins seul.

Atelier « Dire et lire à haute voix »

Si vous aussi, souhaitez prendre du temps pour vous-même tout en faisant de nouvelles rencontres et en prenant part à l'enrichissement de la vie sociale et culturelle de la commune, n'hésitez pas à venir découvrir la vie du Centre ; lors des Pause-café des mardis et jeudis de 10h à 12h au 3 rue des Tilleuls, l'équipe et des adhérents auront plaisir à vous accueillir.
Contact : 05 34 48 56 91

Reprise de l'activité «jardin'âges»

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Repas des aînés

Près de 450 personnes se sont retrouvées au traditionnel repas des aînés

Jeudi 9 janvier 2014, le CCAS et la municipalité de Saint-Lys ont accueilli 450 convives au traditionnel repas des aînés à la salle de la Gravette.
53 résidents des 3 maisons de retraite de Saint-Lys ont pu participer à cette journée grâce à la mise à disposition de la navette communale.
Trois classes de l'école primaire du Gazailla sont venues chanter pour le plus grand bonheur de tous, avant le tirage de la tombola, dont les bénéfices sont entièrement reversés aux œuvres sociales de la commune.
Après avoir savouré un délicieux repas servi par le traiteur Benac, les convives ont occupé la piste de danse toute l'après-midi au son de l'orchestre « Les Toulousains » toujours aussi dynamique !
L'équipe du CCAS remercie chaleureusement le club du 3ème âge pour son implication, les services techniques pour leur coopération et la MJC pour le prêt de leur minibus, ainsi que l'ADMR de Saint-Lys et Carrefour Market pour leur contribution à la tombola.
L'implication de tous a fait de cette journée une réussite qui nous l'espérons a laissé à tous un excellent souvenir.

Les bénévoles du CCAS fêtent l'épiphanie

Jeudi 23/01/2014, les bénévoles du CCAS disponibles ont répondu à l'invitation du CCAS pour partager la galette et programmer les visites de convivialité aux aînés de la commune n'ayant pu venir au repas du 09/01/2014 pour raison de santé.
Ce fut aussi l'occasion d'évoquer un plan d'action en cas d'alerte de plan grands froids.

Epiphanie Maisons de retraite

Tout au long du mois de janvier, le CCAS accompagné de la chorale du club du 3ème âge s'est rendu dans les 3 maisons de retraite de Saint-Lys, pour partager la galette des rois.
Chants et danses ont ponctué ces après-midi conviviaux. .
Ces moments d'échanges nous laissent toujours le souvenir de regards pétillants et un sentiment de bonheur partagé.

Un nouveau centenaire à Saint-Lys

Mardi 21 janvier 2014, Jacques TENE, Maire de Saint-Lys, Jacqueline POL, Maire-adjoint au Lien social et aux solidarités actives, et Estevan PUERTO, agent du CCAS, sont venus fêter les 100 ans de Louis PLAZE et lui offrir quelques douceurs.
Bon pied, bon œil, Monsieur PLAZE, entouré de sa famille, a tenu à partager un verre avec ses convives dans une ambiance conviviale et chaleureuse.
Ce fut un beau moment d'émotions partagées.

ÉDUCATION

Inscriptions scolaires, c'est le moment

Les inscriptions des enfants pour les écoles maternelles vont débuter à Saint-Lys. Elles concernent uniquement les enfants nés en 2010.
Rappelons qu'elles se font en deux étapes : une inscription administrative assurée par les services de la mairie et l'admissibilité par la directrice ou le directeur de l'établissement scolaire.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Une permanence sera ouverte du 17 mars au 16 mai, à la mairie. Le service des affaires scolaires vous recevra les lundis, mardis et jeudis de 15h à 17h30. Munissez-vous de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile récent.

ADMISSIBILITÉ

Le document délivré par la mairie vous permettra de prendre contact avec la direction de l'établissement scolaire jusqu'au 23 mai.
Pour le groupe scolaire du Petit Prince, vous prendrez rendez-vous au 05 61 91 73 68 et pour le groupe scolaire Eric Tabarly, au 05 61 19 01 95.

PIJ

Citoyen, je conduis ma vie

Onze personnes bénéficieront, cette année, du dispositif d'aide au permis de conduire

Cette année, l'action « citoyen, je conduis ma vie » a été reconduite sous une nouvelle forme.
En effet, 5 adultes et 6 jeunes (moins de 26 ans) ont pu bénéficier du financement de leur permis de conduire. Après la signature de la convention tripartite entre la Mission Locale Haute Garonne (co- financeur), la MJC et le CCAS de Saint-Lys, les bénéficiaires ont démarré le stage intensif de préparation au code de la route le 16/12/2013.
En contrepartie, chacun avait l'obligation d'intégrer un dispositif d'immersion en milieu professionnel (EMT ou PMP) ou d'effectuer des travaux d'intérêt collectif au sein de la collectivité ou d'une association saint-lysienne. Par ailleurs, le CCAS a mis en place des ateliers pédagogiques en collaboration avec différents intervenants.
A l'issue de ces stages, la collectivité leur délivrera une attestation, précieux sésame pour accéder aux heures de conduite. A ce jour, 6 d'entre eux ont déjà passé le code avec succès et démarrent les leçons de conduite mi-février.
Un reportage sous forme de fil rouge est en cours d'élaboration avec la MJC de Saint-Lys et sera présenté lors du bilan de l'action au mois de juin 2014.

UN TREMPLIN POUR L'EMPLOI

Le financement de cette opération n'est pas une fin en soi, mais un passeport pour entrer dans la vie active. Yoan CAMBOULIVE en est un exemple frappant. Lors de l'accomplissement des travaux d'intérêt collectif réalisés dans le cadre du financement de son permis de conduire, en 2012, il a été remarqué par sa volonté, son dynamisme et son sérieux.
Lors du recrutement des emplois d'avenir en juillet 2013, sa candidature a été retenue. Employé depuis aux espaces verts de la commune, il donne entière satisfaction. Son contrat à durée déterminée ne lui permettant pas d'accéder à un crédit bancaire, le CCAS lui a proposé de l'accompagner dans l'obtention d'un microcrédit afin de s'acheter un véhicule. Après acceptation de son dossier par « Parcours confiance », l'association « les autos du cœur » partenaire de l'opération, lui a procuré une voiture correspondant à son budget dans la semaine qui a suivi.
Grâce à cette action « jeune, citoyen, je conduis ma vie » Yoan a pris sa vie en main, et c'est là que ce dispositif prend tout son sens.

Une politique ambitieuse de maîtrise de l'énergie

Les économies d'énergie sont une préoccupation de tous les jours, pour les particuliers comme pour les élus de Saint-Lys

Dans un contexte économique et social peu favorable, la Ville de Saint-Lys a initié depuis plusieurs années une politique de maîtrise énergétique.

La commune a mis en œuvre un vaste plan d'actions sur son territoire : renégociation des contrats, modernisation de l'éclairage public, réhabilitation de bâtiments communaux, sensibilisation des utilisateurs... Raymond Villeneuve, adjoint au Maire, assure le suivi et l'animation de ce programme.

	ELECTRICITE (Bâtiments + E. Publics)	
Année	Dépenses	Consommation en KW/H
2011	190 256 €	1525039
2012	189 488 €	1382409
2013	168 446 €	1055985

Sources: Dialege

ÉLECTRICITÉ : CONSOMMATION EN BAISSE

Les utilisateurs, sensibles aux divers messages ont montré une «démarche écocitoyenne». Des contrats plus nombreux (éclairage public, écoles, stades, piétonniers, etc..) sont venus apporter une consommation supplémentaire.
Un autre élément consommateur d'énergie installé fin 2012 concerne les bâtiments (circuit d'eau chaude) : lutte contre la légionellose.
Les dépenses ont diminué, malgré l'augmentation annuelle des tarifs et l'arrivée de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) de 13,5 euros / MGwatt en 2013.
Précédemment la taxe sur l'éclairage public (qui n'existait pas) représente en moyenne 10 000 euros /an depuis 2012.

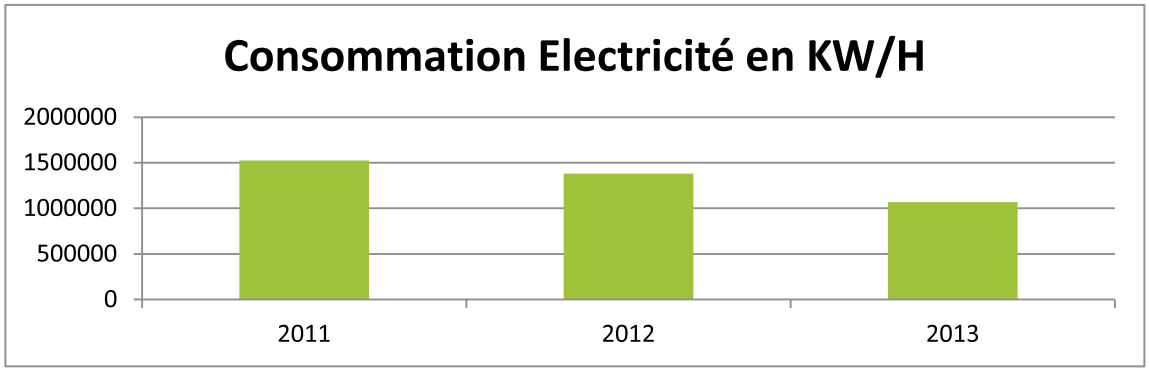

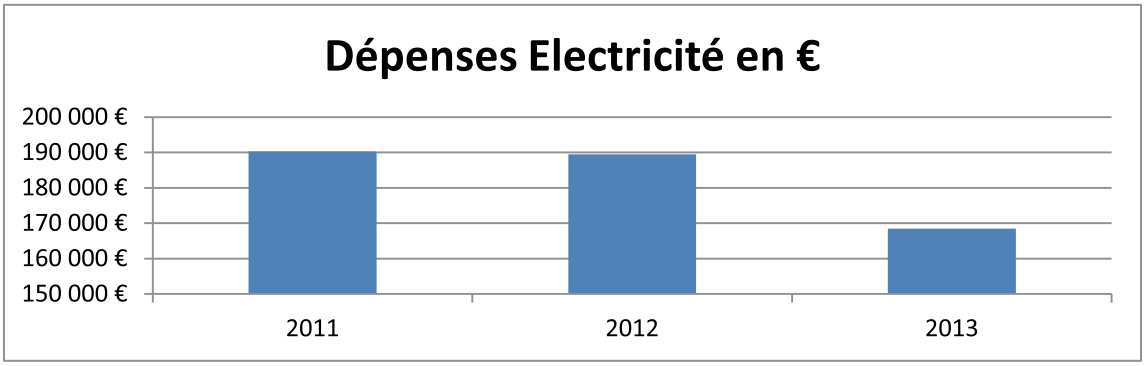

PATRIMOINE

Lancement des travaux de la halle

Les travaux de restauration de la halle débuteront le 3 mars et dureront jusqu'au mois de décembre. Le chantier consistera à déposer la toiture, créer un ceinturage en béton, remplacer les corbeaux, vérifier et reprendre la charpente, changer les tirants métalliques, renforcer les piliers au niveau des anciennes descentes d'eau, reprendre les fissures et reposer la couverture.
Cette lourde opération « chirurgicale » sur ce patrimoine emblématique de la bastide qui a été édifié, rappelons-le en 1846, ne se réalise que maintenant car il y a eu depuis 2011 des études, des expertises judiciaires complexes et des recherches de financements. Rappelons qu'après des travaux de restauration de la toiture effectués en 2003, des fissures sont apparues dans les maçonneries en brique. Une procédure contentieuse entre compagnies d'assurance est en cours. Entre 2006 et 2008, des études et des travaux de mise en conformité sont effectués. Malgré ceux-ci, de nouvelles fissures sont constatées en 2010.

RISQUE D'EFFONDREMENT

Des relevés effectués par un géomètre indiquent que les maçonneries penchent vers l'extérieur. Pour des raisons de sécurité évidentes la halle a été fermée au public et afin de soulager temporairement les structures des étais ont été mis en place. Le dernier rapport de 2013 a alerté la commune sur les risques d'effondrement du monument. Il fallait passer par cette phase d'étude et de rapports des cabinets d'ingénierie pour décider début 2014 du lancement « vital » de ces travaux. Ainsi l'entreprise Rodriguez Bizeul, spécialisée dans la restauration de bâtiments anciens ou de monuments historiques, (c'est elle qui a restauré l'église Saint-Julien) a été choisie par la commune pour réaliser ces travaux.
Leur montant s'élève à près de 541 700 euros TTC (hors frais d'architecte et de contrôles techniques). Dans un premier temps, l'entreprise Rodrigues Bizeul, procèdera à l'installation d'un échafaudage tout autour de la halle et d'une grue. Une zone de stockage sera également aménagée. Tout ceci entraînera des perturbations sur la vie saint-lysienne, des modifications de la circulation et un déplacement de certains commerçants du marché de plein vent.

Les travaux devraient durer jusqu'au mois de décembre

UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE : POURQUOI ?

La commune a demandé l'aide financière de l'État, du ministère de l'Intérieur et des collectivités territoriales (Département, Région…) et de la CAM. Les dossiers de demandes de subventions sont réputés, à ce jour, complets. Il n'est pas possible de démarrer les travaux sans l'accord préalable des institutions concernées. Un démarrage anticipé ne permet donc pas d'obtenir les subventions sollicitées.
Elle a également lancé, avec l'aide de la Fondation du Patrimoine, une souscription publique dont le montant des dons atteint à aujourd'hui 7390 euros. D'autres communes du canton ont choisi également de faire appel, bien avant la ville de Saint Lys, à la Fondation du Patrimoine. Ce n'est pas parce que la Ville n'a pas les moyens de financer ce patrimoine. Mais le montant définitif de cette dépense est resté inconnu pendant la longue période des études menées par l'architecte. Il s'agit là d'une dépense non prévue au programme d'investissement de la ville. Le principe de la souscription c'est aussi et surtout, permettre à des entreprises importantes situées sur le territoire français de soutenir des actions culturelles en profitant des déductions prévues à cet effet. Cette démarche a été entreprise et nous attendons des réponses de grands groupes français. Mais l'effort des habitants de Saint Lys est à valoriser.
Inscrite depuis 2004 à l'inventaire supplémentaire des bâtiments historiques, la commune ne pouvait pas décemment abandonner un pan de son patrimoine communal. Ainsi a-t-elle fait appel en 2013 à la fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique pour attirer l'attention des habitants, des décideurs économiques de la commune, du canton sur ce monument qui est la carte d'identité de Saint-Lys depuis près de 200 ans. Cette halle servait jusqu'à sa fermeture au public fin 2012 au grand marché couvert pour les commerçants non sédentaires. Lieu important aussi pour les manifestations festives comme la fête locale, concerts, apéritifs républicains… Le don de chaque particulier est déductible soit de l'impôt sur le revenu, soit de l'impôt sur la fortune. Pour les entreprises, le don est déductible de l'impôt sur les sociétés. La souscription se poursuit et attend vos dons. Cette cause doit être partagée par le plus grand nombre…

CONCOURS DE DESSIN ET DE NOUVELLE

« Il était une fois la halle », pour sauver, ensemble, la halle

La commune de Saint-Lys invite toutes celles et tous ceux qui ont un esprit créatif à participer à un grand concours de dessin et d'écriture dont l'objet est de créer un dessin ou une histoire mettant à l'honneur la halle de Saint-Lys.
De nombreux lots sont à gagner.
Les meilleurs dessins et textes sélectionnés par un jury seront exposés et un catalogue de l'exposition sera publié pour valoriser les différents travaux.
Informations et bulletin d'inscription sur le site internet de la commune : www.saint-lys.fr

LOGEMENTS SOCIAUX

L'OPH31 réhabilite 58 logements

A la demande du Conseil municipal en 2010, l'OPH 31 lance un programme de réhabilitation dans trois résidences situées rue de la Bigorre et rue de l'Ayguebelle.

Les travaux ont débuté le 03 février 2014, pour une durée de 8 mois.
Profitant de la 1ère réunion de chantier, Jacques TENE, maire de Saint-Lys, Jacqueline POL, maire adjoint et Joël BERNAUDEAU conseiller municipal, accompagnés des agents du CCAS, ont rencontré les différents acteurs de cette opération.
58 logements seront réhabilités. Ce chantier concerne des travaux d'isolation des murs extérieurs, la rénovation des parties communes et un programme spécifique à chaque logement. Il est prévu dans tous les appartements l'installation de chaudières à condensation mixte à ventouse, la mise en place d'une VMC hygro B, la pose de menuiseries en PVC et en double vitrage, le changement de la robinetterie et de tous les volets.
L'OPH 31 a rencontré chaque locataire afin de définir le détail des travaux à effectuer par appartement.

DES FINANCEMENTS DIVERS

Le coût de cette opération de grande envergure s'élève à 1 527 731 euros (Résidence Mescurt : 628 449 euros, Résidence de la Gare : 296 720 euros et enfin pour l'Ayguebelle : 602 562 euros). Elle est financée par l'OPH 31, le Conseil général, le Conseil régional, un éco prêt à la CDC, et par le Prêt Réhabilitation (PAM).
Cette réhabilitation a pour objectif principal une conséquente réduction des consommations d'énergie pour les locataires.
En 2011, l'OPH 31 et la mairie avaient organisé une réunion publique dans la salle du conseil municipal afin de rencontrer et d'échanger avec les locataires, en présence du Directeur de l'office et des techniciens, très sensibles aux remarques des résidents. Depuis plusieurs semaines, l'OPH 31 a informé les locataires du calendrier des travaux.
De plus, la municipalité a pris l'initiative d'ajouter à ce programme une clause d'insertion sociale pour les demandeurs d'emploi de la commune dans le cadre d'un partenariat avec le groupement départemental de la Haute-Garonne de l'union sociale pour l'habitat. A ce jour, ce dispositif a permis l'embauche de 3 saint-lysiens, un plombier et deux peintres. A l'occasion de la visite de chantier, Monsieur le maire a eu l'agréable surprise de voir, Renato jeune plombier à l'œuvre.
Après une présentation détaillée des différentes phases de l'opération et de la qualité des matériaux utilisés, le maire est reparti confiant quant à la réussite de cette réhabilitation.

Résidence de la gare avant travaux

Résidence Ayguebelle avant travaux

Résidence Mescurt avant travaux

Copyright © Agence B&M Architectes

Résidence de la gare après travaux

Résidence Ayguebelle après travaux

Résidence Mescurt après travaux

DÉMOCRATIE

Élections municipales 2014 : quelques changements

La loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral a instauré d'importantes modifications qui concernent également Saint-Lys. Vous trouverez ci-après la présentation de ces modifications et rappel des règles de procédure à respecter.

Ebit, sum debit, adit vollaut aut lam faces dolorit

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LYS

- Mode d'élection des conseillers municipaux : au scrutin proportionnel de liste à deux tours
- Dépôt de listes paritaires : les listes doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe au premier comme au second tour
- Dépôt de listes comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir, sans possibilité d'adjonction ni de suppression de noms ni de modification de l'ordre de présentation

Seuls les bulletins vierges de toute marque distincte seront comptabilisés. Les électeurs devront voter pour l'une des listes entières telle que présentée sur les bulletins pré-imprimés pour que leur suffrage soit comptabilisé.

Le nombre de conseillers municipaux ne change pas : élection de 29 conseillers municipaux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU MURETAIN

- Election au suffrage universel des conseillers communautaires saint-lysiens à la Communauté d'Agglomération du Muretain en même temps que l'élection du conseil municipal
- Modification du nombre de conseillers communautaires : Le conseil communautaire passera en 2014 de 63 à 45 conseillers, dont 4 représentants de la Commune de Saint-Lys (contre 5 actuellement).

Nouveau bulletin de vote : explications

Exemple d'un bulletin de vote aux prochaines élections municipales pour la commune de Saint-Lys.

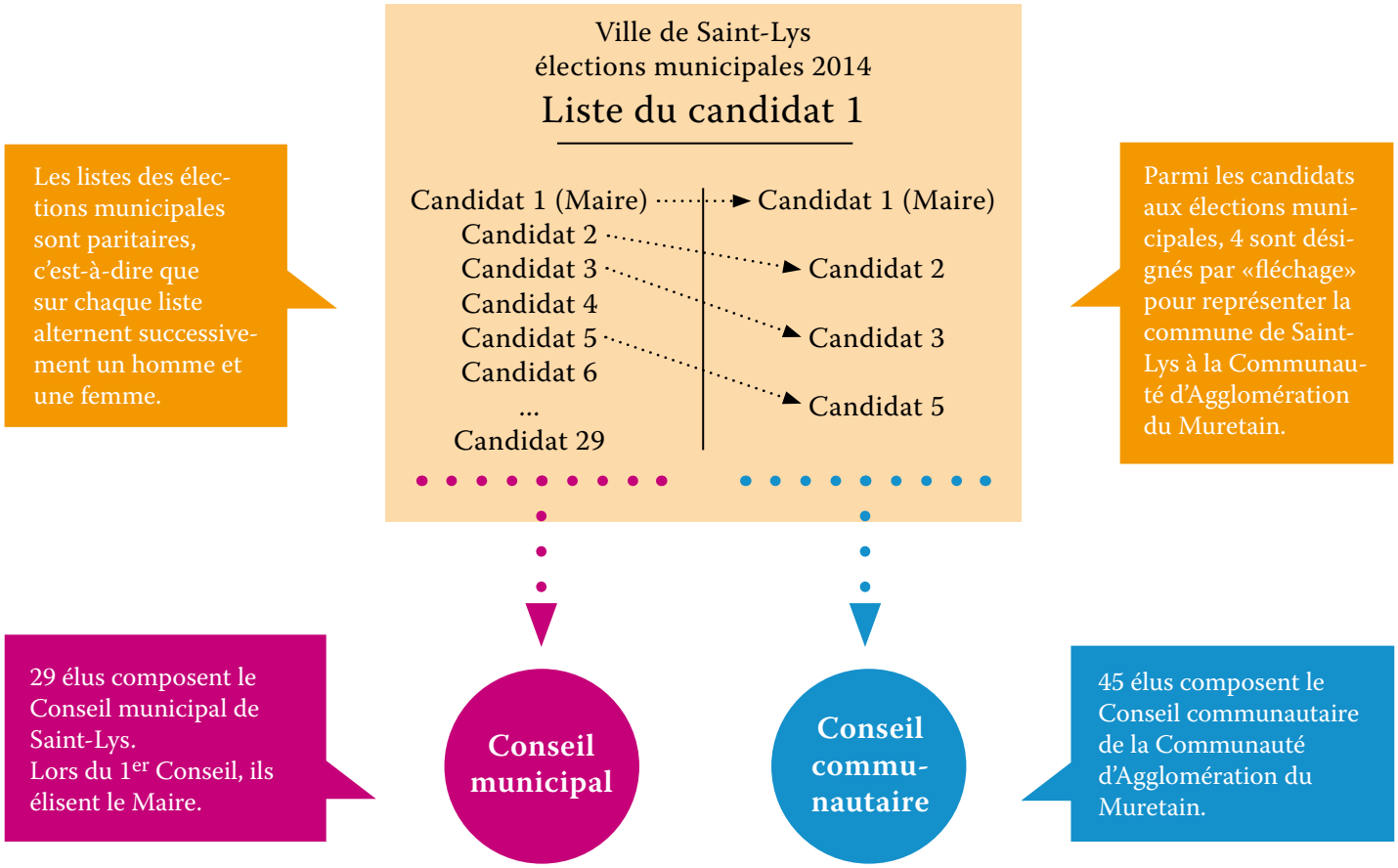
Les listes des élections municipales sont paritaires, c'est-à-dire que sur chaque liste alternent successivement un homme et une femme.
Ville de Saint-Lys
élections municipales 2014
Liste du candidat 1
Candidat 1 (Maire)
Candidat 2
Candidat 3
Candidat 4
Candidat 5
Candidat 6
...
Candidat 29
Candidat 1 (Maire)
Candidat 2
Candidat 3
Candidat 5
Parmi les candidats aux élections municipales, 4 sont désignés par «fléchage» pour représenter la commune de Saint-Lys à la Communauté d'Agglomération du Muretain.
29 élus composent le Conseil municipal de Saint-Lys.
Lors du 1er Conseil, ils élisent le Maire.
Conseil municipal
Conseil communautaire
45 élus composent le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Muretain.

Les candidats au siège de conseiller municipal et de conseiller communautaire devront figurer sur deux listes distinctes, les seconds devant nécessairement être issus de la liste des conseillers municipaux. Les électeurs ne voteront qu'une fois, les deux listes devant en effet figurer sur le même bulletin de vote.

Ainsi, les voix issues du scrutin serviront au calcul de la répartition d'une part des sièges de conseillers municipaux et d'autre part des sièges de conseillers communautaires.

> « Pour la première fois, les conseillers communautaires sont élus au suffrage universel »

LES RÈGLES DE CALCUL DE RÉPARTITION DES SIÈGES

Les règles de calcul de chacune de ces répartitions sont les mêmes. Les sièges seront en effet répartis entre les listes, pour l'élection des conseillers municipaux et pour l'élection des conseillers communautaires, à la proportionnelle à la plus forte moyenne avec prime majoritaire de 50% à la liste arrivée en tête.

L'élection est acquise au premier tour si une liste recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour.

Pour qu'une liste ait le droit de se présenter au second tour, elle doit avoir obtenu au premier tour un nombre de voix au moins égal à 10 % des suffrages exprimés. Les listes peuvent être modifiées dans leur composition pour comprendre des candidats ayant figuré au premier tour sur d'autres listes, sous réserve que celles-ci ne se présentent pas au second tour et qu'elles aient obtenu au premier tour au moins 5 % des suffrages exprimés. En cas de modification de la composition d'une liste, l'ordre de présentation des candidats peut également être modifié.

L'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires aura lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014, de 8h à 18h, à l'Espace Gravette.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VOTER EST UN DROIT, C'EST AUSSI UN DEVOIR CIVIQUE
CARTE ÉLECTORALE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Ebit, sum debit, adit vollaut aut lam faces dolorit

Les candidats ayant figuré sur une liste au premier tour ne peuvent figurer au second que sur une seule et même liste (il ne s'agit pas nécessairement de leur liste d'origine, mais ils doivent figurer sur une seule liste : ils ne peuvent se rattacher à plusieurs listes).
A l'issue de l'élection, il est attribué à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de voix un nombre de sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir, arrondi, le cas échéant, à l'entier supérieur. En cas d'égalité de voix entre les listes arrivées en tête au second tour, ces sièges sont attribués à la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée.
Cette attribution opérée, les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne. Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste. Les listes qui n'ont pas obtenu 5 % des suffrages exprimés ne sont pas admises à la répartition des sièges.
Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

LE JOUR DU VOTE

Tous les électeurs devront impérativement présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter
Attention ! A défaut de présentation d'une pièce d'identité, les assesseurs ne pourront pas vous laisser voter, même s'ils vous connaissent de longue date ! Les pièces d'identités valables sont les suivantes :
- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Permis de conduire
- Permis de chasser avec photo en cours de validité délivré par un représentant de l'Etat
- Livret ou carnet de circulation, délivré par le préfet
- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire
- Attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de 3 mois, comportant une photo d'identité et authentifiée par un cachet de la commune

Attention : à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, ces documents doivent être en cours de validité.
Rappel : La carte d'électeur, qu'il n'est pas obligatoire de présenter pour voter, ne constitue pas une pièce d'identité.

Vote par procuration : mode d'emploi

Si vous êtes absent lors des prochaines élections présidentielles ou législatives, vous pouvez vous faire représenter par un électeur de votre choix, en établissant une procuration.
Le mandataire doit être inscrit dans la même commune que la personne donnant procuration, ne pas avoir reçu plus d'une procuration, sauf si la procuration a été établie à l'étranger.
La démarche doit être effectuée le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration.
Les démarches : se présenter en personne à la brigade de gendarmerie, au commissariat de police ou au tribunal d'instance du lieu de résidence ou du lieu de travail.
Pour les personnes résidant à l'étranger, s'adresser à l'ambassade ou au consulat de France.
Pièces à fournir : un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire…).
Un formulaire particulier est rempli sur place avec des informations sur le mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance).
La procuration est établie pour une seule élection. Le mandant indique la date du scrutin et précise si la procuration concerne, le 1er tour, le second tour ou les 2 tours.
Il est possible de choisir le même mandataire pour les deux tours de l'élection ou bien un mandataire différent pour chaque tour.

MJC

Des animations pour tous les goûts

Après les cours, les jeunes collégiens peuvent se retrouver autour d'un jeu de société

Depuis la rentrée, la MJC ne désemplit pas. 30 à 50 jeunes fréquentent l'accueil de la MJC chaque semaine. Ils se retrouvent pour une partie de baby-foot, un jeu de société, emprunter un ballon pour un foot au city-stade. D'autres préfèrent peindre des toiles et décorer les différentes salles de la MJC. Une salle multimédia est aussi disponible pour créer et mixer de la musique, retoucher des photos, monter des vidéos. Enfin, chaque Vendredi, les volontaires peuvent cuisiner un goûter gourmand à partager avec les autres jeunes.

Les mercredis c'est sortie ou activité découverte avec, à venir :

-Atelier Beatbox (rythmique vocale)
-Atelier interview à Radio Galaxy
-Sortie radio reporter pour Radio Galaxy au festival Terre de Jazz à Poucharramet
-Sessions de dessin pour la préparation du projet graff des vacances de Printemps
-Activités sportives.

PROJET INVESTIG'ART

Toutefois la MJC a une forte orientation culturelle. C'est pourquoi la MJC de Saint Lys, les MJC de Rieumes et de Lherm, continuent pour la deuxième année, le projet Investig'Art. Il a pour but de valoriser les pratiques artistiques des jeunes. Concrètement, des ateliers, des stages, des sorties dans plusieurs domaines culturels sont organisés (enregistrement d'un album, créer une émission de radio, réaliser une fresque graff…). Tout cela sera ensuite rassemblé au Festig'Art. Cet évènement se déroulera le Samedi 5 Juillet prochain sur le site de la MJC de Saint Lys. Il se veut être une véritable fête de la culture et de la jeunesse avec des expos, ateliers, des concerts. Il sera aussi le lancement de la saison d'été avec le premier concert du tremplin musical du Savès. A Noter, l'équipe d'animation est d'ailleurs ouverte à toute proposition ou candidature pour participer au Festig'art (Dessin, photo, musique, danse…).

Des séances de danse sont aussi proposées aux jeunes

Vous trouverez tous les programmes et actus de la MJC sur le site Internet www.mjc-saintlys.fr et sur la page facebook www.facebook.com/mjc.saintlys.

Et toute information et inscription vous pouvez appeler en journée au 0562140661 ou encore passer nous voir à la MJC en face du collège Léo Ferré.

▶Horaires des accueils jeunes

-Mardi de 16h à 18h30
-Mercredi de 13h à 18h
-Jeudi de 16h à 18h30
-Vendredi de 15h à 18h30

JEUNESSE

Harcèlement sur internet

Avec le boom des réseaux sociaux, de plus en plus d'adolescents sont harcelés sur internet, un cyber-harcèlement qui peut prendre la forme de moqueries, menaces ou insultes.
«Stop au harcèlement sur internet» est une campagne, menée conjointement par le l'ONG BICE (bureau international catholique de l'enfance), l'association e-Enfance et deux syndicats lycéens (Union nationale lycéenne et Syndicat général des lycéens), qui vise à faire réagir les jeunes eux-mêmes à ce fléau.
Elle a pour objectif de réunir 10.000 signatures d'adolescents s'engageant par exemple à réagir s'ils sont témoins de harcèlement sur internet.
Pour plus d'informations : www.bice.org, www.netecoute.fr ou 0800 200 000

MÉDIATHÈQUE

L'HEURE DU CONTE

Mercredis 5 et 19 mars et 2 et 16 avril :
Séance à 10h pour les 3-5 ans et à 10h45 pour les plus de 5 ans.
Gratuit. Sur inscription à la médiathèque au 05 62 23 76 05

Les premières séances d'initiation dans les maisons de retraite ont reçu un accueil très favorable

CYBERBASE

Il n'y a pas d'âge pour apprendre à surfer sur le net

Les tablettes numériques dans les maisons de retraite : un début prometteur.

La cyberbase de Saint-Lys a fait entrer dans les maisons de retraite de la commune l'emploi de tablettes numériques pour des activités ludiques auprès des personnes âgées.
C'est une innovation majeure qui a déjà séduit dix résidents à l'EPHAD du Maréchal Leclerc et 5 résidents aux Rossignols.
Isabelle Michel, l'animatrice de cet espace public numérique, intervient depuis janvier dans ces établissements et bientôt à la résidence de la Joie de Vivre.

UN ACCUEIL TRÈS FAVORABLE

Les séances d'initiation aux tablettes tactiles se déroulent bien. L'approche de cet outil multimédia est intuitive et facile d'accès. Les septuagénaires prennent plaisir à jouer sur ces écrans portatifs à des jeux de mémorisation, de calcul et ce n'est que le début car cet outil offre de multiples possibilités que nous allons explorer au fil du temps .

UNE AIDE DE LA RÉGION

Le personnel des maisons de retraite est aussi sensibilisé à ces tablettes et très intéressé. Rappelons que sur le volet « Solidarité » d'un appel à projet du Conseil régional, la cyber-base de Saint-Lys a été lauréate parmi d'autres. **Elle a perçu une subvention de 5.498 euros.**
C'est une belle action sur la solidarité numérique, qui plus est bénéfique pour la santé des personnes âgées.

Printemps des Poètes

La comédienne Hélène Lasne animera la prochaine édition du Printemps des Poètes

Rendez-vous, samedi 29 mars à 14h30 devant la médiathèque sous l'arbre de Saint-Julien
Déambulation du centre-ville à la coulée verte avec «Paraffine clameuse de poésie»
La comédienne Hélène Lasne redonnera des couleurs à la poésie et vous fera rire à travers un parcours facétieux à la coulée verte. Elle nous guidera sur sa bicyclette et sa carriole. Les poèmes de Prévert et de Bourvil n'ont pas de secrets pour elle ! Elle fera même répéter au public des poèmes qu'elle a elle-même écrit.
Gratuit pour tous.
Des crêpes à l'arrivée vers 16h.
Dédicaces de Camille Vinassac, ancien directeur d'école qui a écrit « Petits Poèmes Ludiques à Usage Pédagogiques », poèmes illustrés par Gabrièle Joucla et publié par une maison d'éditions Voxscriba , composée d'écrivains public. Organisé par le pôle culturel de la commune, avec le concours du centre social, des centres de loisirs…

▶Internet sans crainte

La Cyber-base va participer de façon active aux journées découvertes radio des scolaires organisées par l'IDRE.
Un atelier sur les dangers d'internet et beaucoup de conseils seront prodigués aux élèves.

Pour plus d'informations rendez-vous sur le site : internet-sanscrainte.fr

▶Ateliers de perfectionnement à la cyberbase

Nouveau ! Cycle traitement de texte (niveau intermédiaire).
Découvrir les principales fonctions de traitement de texte pour une mise en page simple. Insérer un tableau, une image …
Vendredis 7, 14, 21, 28 mars de 14h15 à 15h45.

Nouveau ! Mini cycle réseaux sociaux et sécurité (tout public).
Comprendre l'intérêt et les risques des réseaux sociaux. Bien paramétrer son compte Facebook et contrôler son identité numérique.
Mardi 22 et vendredi 25 avril de 14h15 à 15h45.

Cycle création site web (niveau confirmé).
Créer son site web dynamique avec jimdo sans connaissances informatiques.
En mai ou juin suivant le nombre de personnes intéressées.

●*Infos au 05 62 23 76 77 ou mediatic@ville-saint-lys.fr*

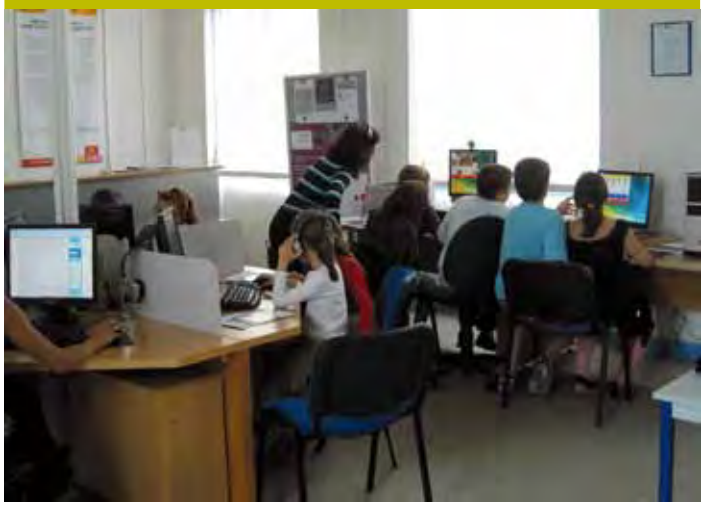

Plusieurs nouveaux ateliers de formation sont proposés

▶Poésie pour tous

Collecte de poèmes sur le thème « au cœur des arts » à la médiathèque.
Le pôle culturel collecte des poèmes jusqu'au 21 mars à la médiathèque. Ce n'est pas un concours, juste une invitation à prendre sa plume, à écrire des rimes, à dessiner un poème sur le thème «au coeur des arts».

MARS

▶Chants religieux

Mercredi 12 mars à 20h

Eglise Saint-Julien

Veillée exceptionnelle animée par Jean-Claude Gianadda, un auteur, compositeur et interprète spécialisé dans les chants religieux. Il vous fera chanter la paix, l'amour et le respect des autres. Organisée par l'association Art Culture et Patrimoine. Entrée libre et gratuite.

▶Loto du Rotary

Dimanche 16 mars à 14h30

Espace Gravette

Plus de 6000€ de lots! (Croisière, IPad Air, Cave à vin, ordinateur portable, Camera sport GoPro et plein d'autres beaux lots…). Votre contribution ira à la création d'une structure d'aide aux proches des malades atteints de la maladie d'Alzheimer : une maison halte répit à Saint-Lys. Ainsi qu'à nos programmes jeunesse.

●*Plus d'infos : accueil@rotarysaint-lys.org*
http://rotarysaintlys.canal-blog.com
http://www.facebook.com/RotaryClubSaintLys
Tél : 07 81 68 65 99

▶Concours «Plaisir Chant»

Samedi 22 mars

Sélection pour les juniors à l 'école de Chant « entre coulisses et scène ». Parrain de ce concours de chant : Benjamin Bocconi

●*Plus d'infos : 06 66 55 90 10*

▶Cérémonies du 19 mars 1962

Samedi 22 mars

10h45 : rassemblement devant la maire
11h : messe du souvenir, dépôt de gerbes, vin d'Honneur.

▶Art Culture et Patrimoine

Réunion des philatélistes les 9 mars et 6 avril, salle 7 rue des Glycines de 10h à 12h. Réunion de la section photo les 5 et 19 mars et les 2 et 16 avril à partir de 20h30, salle 7 des Glycines. Réunion section scrabble, salle rue Libiet de 14h à 17h tous les mardis et vendredis.

▶Carnaval

Samedi 22 mars à partir de 14h

Parking bas de la Gravette

Le comité des fêtes de Saint-Lys a le plaisir de vous inviter à son désormais traditionnel Carnaval. Le thème de cette année est consacré à un auteur qui a fait rêver le monde entier pendant des dizaines d'années. Il s'agit bien sûr de Jules Verne, père du capitaine NEMO et des 20 000 lieux sous les mers. Plusieurs prix seront encore décernés cette année pour le meilleur déguisement enfant et le meilleur déguisement adulte. Puis nous brûlerons Monsieur Carnaval 2014, un monstre des profondeurs…

▶Challenge Musique Tour

Samedi 8 mars dès 13h30

Espace Gravette

Une compétition de musique et de chanson francophone et en langue d'oc originale , organisé par le label Boom Records, avec le soutien de la commune. Entrée gratuite. Tous publics. Petite restauration sur place.
Inscriptions sur : https://www.facebook.com events/225885850923799

- Passage sur scène des artistes amateurs de14h à 19h
- Délibération du jury de 19h à 20h30 pendant le concert du groupe produit par BOOM RECORDS
- 22h : concert avec le groupe vainqueur

Le Challenge Musique tour est un tremplin musical imaginé par des musiciens toulousains. Il s'achèvera par une grande finale à Albi, le 21 juin 2014. Le jour-J, les groupes et artistes sélectionnés jouent devant un jury de professionnels.
Le gagnant aura le droit de rejouer, en tête d'affiche à partir de 22 heures et remportera deux enregistrements en studio.
En marge du Challenge, des groupes et artistes hors-concours des associations locales comme « Entre coulisses et scène » monteront également sur scène. Pendant les délibérations du jury, un plateau de professionnels produit par Boom Records sera sur scène avec Jean-Luc Nemours (ancien guitariste de Arte-Mengo et de Francis Cabrel) et les « Bad Pigeons ».
Plus d'informations : http://www.challengemusiquetour.fr et https://www.facebook.com/ChallengeMusiqueTour.

AVRIL

▶Floralys

Samedi 5 et dimanche 6 de 9h à 18h30

Espace Gravette et parking du 12 juin 1944

Foire aux plantes organisée par la commune de Saint-Lys. Réunion incontournable du printemps avec plus de 60 horticulteurs et pépiniéristes du grand Sud-Ouest, entrée gratuite.

●*Plus d'infos : 05 62 14 71 71*
www.saint-lys.fr

▶Troc des P'tits Lurons

Du mercredi 9 au dimanche 13 avril

Espace Gravette

Vêtements printemps-été, objets divers, petits meubles, livres, jeux, jouets, sports, puériculture…

Dépôts : mercredi 9 de 17 à 20h, jeudi 10 de 16 à 20h, vendredi 11 de 10 à 16h.

Ventes : samedi 12 et dimanche 13 de 10h à 18h.

N'oubliez pas d'étiqueter vos articles…

▶Les 30 ans de l'Atelier des Arts

Samedi 26 et dimanche 27 avril

Espace Gravette

L'association l'Atelier des Arts de Saint-Lys, organise une exposition qui mettra en lumière des œuvres sur :

-Le nu
-Le portrait grand format
-L'animal représentant le mouvement et la puissance

Cette exposition sera enrichie par des conférences sur deux thèmes :

1- Les peintures de l'église de Saint-Lys par Yves Martin.

2- Comment entrer dans une œuvre ? par Elisabeth Martin (documentaliste aux monuments historiques, conférencière aux musées Toulousains)

Tous les anciens professeurs, présidentes et adhérent(e)s sont conviés à cette manifestation à caractère festif dont le vernissage se tiendra le 25 avril à partir de 18h30

●*Plus d'infos auprès de Maria au 05 61 91 24 83*

▶Don du sang

Lundi 14 avril de 10h à 19h

Espace Gravette

▶Journées de l'IDRE

Jeudi 17 et vendredi 18 avril

Espace Gravette

Entrée libre pour tout public de 10h à 16h.

Au programme : l'histoire, l'évolution et les utilisations de la radio.

Animation proposée par l'IDRE Dédiées aux scolaires de l'académie de Toulouse, ces 2 journées accueilleront aussi des intervenants divers et variés, venus tout spécialement, pour faire découvrir la communication à travers la radio et l'informatique.

▶2ème vide greniers du Rotary et du Rotaract Saint-Lys

Dimanche 20 avril

Espace Gravette et extérieur

« Nous vous attendons nombreux (exposants et visiteurs), à cette fête familiale. Nous comptons sur vous pour en faire un rendez-vous incontournable des « chineurs amateurs » et nous aider dans nos actions humanitaires locales. Il y en aura pour tous les goûts et toutes les bourses ! »

Restauration sur place ou à emporter.

Pour toute inscription, télécharger un dossier sur http://rotarysaintlys.canalblog.com

Pour vos questions, écrivez à info@rotarysaint-lys.org ou téléphonez au 07 81 68 65 99

▶Fermalys

Jeudi 1er mai

Espace Gravette

Salon des producteurs fermiers. 30 exposants.

▶Peinture sur soie

L'association de peinture sur soie recherche de nouvelles adhérentes.

Cotisation annuelle 25€

●*Plus d'infos :*
05 34 47 22 19
ou 05 61 91 03 51

PETITE ENFANCE

Nos Premiers Pas

L'association Nos premiers pas a fêté Noël en présence du Maire

La Maison d'Assistantes Maternelles Nos Premiers Pas située 12 chemin des genêts à Saint-Lys, est créée depuis maintenant 18 mois. L'association Nos Premiers Pas, créée depuis juillet 2009, y a organisé son 5ème Noël en présence de Monsieur Jacques TENE , Maire de Saint-Lys, de tous les parents, et enfants gardés au quotidien au sein de la structure par Audrey VALETTE, Fabienne DEGRAVEL et Patricia VALLEAU. Après avoir été très attentifs aux jolis contes de la Mère Noël, le Père Noël était bien sur de la partie, et avait un présent pour tous ces petits.
Au grand bonheur des parents qui se sont volontier prêtés au jeu de cette petite fête, en confectionnant de délicieuses mignardises. L'après midi s'est terminée autour du verre de l'amitié, dans la joie et la bonheur humeur.

▶Club du 3ème âge

Activités du mois de mars
-loto à 14h30 : jeudi 13 et 27 mars (salle Libiet)
-chant à 14h30 : lundi 3, 10, 17, 24 et 31 mars (salle Libiet)
-concours de belote à 14h30 : jeudi 6 et 20 mars (Salle Libiet)

Activités du mois d'avril
-loto à 14h30 : jeudi 10
-chant à 14h30 : lundi 7, 14, et 28 avril (salle Libiet)
-concours de belote à 14h30 : jeudi 3 et 17 avril (Salle Libiet)

Activités interclubs

-Goûter dansant à 14h : mardi 4 mars à Montesquieu, mardi 25 mars à Longages
-Concours de belote à 13h30 : mardi 18 mars à Seysses
-Rencontre de scrabble à 14h : vendredi 21 mars à Bérat
-Assemblée générale du groupement : mardi 11 mars à Carbonne
-Goûter dansant à 14h30 : mardi 1 avril à Carbonne, mardi 8 avril à Seysses, mardi 22 avril à Portet-sur-Garonne
-Concours de belote à 13h30 : mardi 15 avril à Saubens, mardi 29 avril à Martres-Tolosane
-Calendrier 2015 à 9h : vendredi 18 avril à Carbonne

Pour les actualités interclubs, merci de vous inscrire 5 jours avant la manifestation auprès de Claudine Salles : 05 61 91 17 32 (HR) ou Jane-Claire Escouboué : 05 61 91 25 72
●*Infos au 05 61 91 46 05*

SPORT

SLO Karate

Résultats au Championnat ligue Midi Pyrénées 2014 :
BEAVOGUI Tidjany 1er et donc champion de ligue catégorie poussin.
ERNWEIN Thomas 3ème ex æquo catégorie poussin.
SECHAO Noa 1er et donc champion de ligue catégorie pupille.
CLOUX Marine 2ème de la catégorie benjamine et très bonne participation de Sarah RAIS et Louis ZAGO
Noa SECHAO et Marine CLOUX sont qualifiées d'emblée pour la coupe de France

De très beaux résultats du SLO Karaté

Lucie Prost,
ancienne perceptrice au Trésor Public

Lucie Prost est née le 19 février en 1920 à Saint-Lys au 11 rue Saint-Julien où elle a toujours habité. Elle a 4 enfants et 9 petits enfants.

Lucie Prost a toujours adoré le dessin et la peinture

Sa maison a été construite en 1890 par son grand père paternel, qui avait construit aussi la maison en face... «Dans mon quartier, le ruisseau St-Julien : il y avait des ponts, j'y allais avec mes amies, on se donnait rendez-vous, puis le ruisseau a été couvert en 1956» Lucie était scolarisée à l'école des filles où à l'époque il n'y avait pas beaucoup d'élèves, une vingtaine de filles. Elle avait 19 ans quand la seconde guerre mondiale a éclaté, se souvient de la fusillade en 1944 à Saint-Lys, de la démolition par les allemands de la supérette (Petit Casino)... du coup dans le salon de Mme Prost, c'était la supérette qui était installée temporairement... en attendant la remise en état.

«Je prenais le petit train pour aller à l'école supérieure. Au départ je voulais devenir dessinatrice, car je dessinais tout le temps et puis j'ai commencé à travailler chez un expert comptable. Ce dernier mobilisé en 1939, a fermé le cabinet... A l'époque, il n'y avait pas de travail pour tout le monde ; le principal souci était de manger à sa faim et de survivre. Il nous arrivait de manger durant plusieurs jours que des pommes de terre. On avait ce qu'il fallait avec notre jardin potager et nos trois poules. Après 1950, nous avons planté nos vignes. Un gros orage en 1943 a décimé tous les raisins sur la commune.

30 ANS DE PERCEPTION

«Forte de ce premier contact avec la comptabilité, j'ai passé ensuite des examens pour devenir contrôleur du trésor. Ainsi, j'ai travaillé à la perception de Saint-Lys durant 30 ans. Et je travaillais au service de tout le canton. J'ai connu tous les maires et de par mon travail, j'avais des rapports fréquents avec la mairie.
«Dans la Grande Rue (aujourd'hui l'avenue de la République), il y avait des commerces: deux épiceries, une boucherie, un cordonnier. Le propriétaire du moulin avait sa boutique à la place de l'opticien Dedieu et vendait céréales et farine.»

« A l'époque... le principal souci était de manger à sa faim et de survivre. »

LE PETIT TRAIN

«Je prenais souvent le petit train, il était très fréquenté (pas de 1ère et 2ème classe) tout le monde ensemble ; je descendais souvent à «Bruno» j'y laissais mon vélo car le train se séparait en deux directions, Fonsorbes ou direction Boulogne sur Gesse.»

Jour de marché : «la place de la Liberté était appelée la place du jardinage car beaucoup de commerçants y vendaient des articles liés au jardinage»

Place René Bastide : «l'hôtel restaurant «l'hôtel des Acacias» était nommé ainsi car des acacias embellissaient la place et ces arbres étaient aussi présents autour de l'église.

Café Cazalot (à côté du bureau de tabac, Place Nationale face à la halle) : «il y avait un cinéma».

Café du Commerce : «café d'avant, on y dansait souvent !».

Propos recueillis par le Pôle culturel de Saint-Lys.

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Retour sur le Conseil de Sages

Dernière séance de travail pour les membres de Conseil de Sages

Bien qu'existant depuis de nombreuses années dans d'autres communes, le Conseil de Sages de Saint Lys a été créé en 2008 à l'initiative de la nouvelle équipe municipale. Début mars il cessera son activité avant le lancement de la campagne des municipales de 2014. En attendant le renouvellement nous nous devons d'établir et de vous présenter le bilan de cinq années d'actions et de réflexions.

INSTANCE LAÏQUE ET APOLITIQUE

Administrativement rattaché au Maire et sous l'égide d'un Référent en l'occurrence Jean-Claude BEAUDOUX, le Conseil de Sages est une instance laïque et apolitique. Il est composé de quinze retraités désireux de s'investir bénévolement dans la vie de la cité. Mais aussi par leur connaissance de la ville, par leur temps libre et leur liberté de penser ; les Membres du Conseil mènent des réflexions et émettent des propositions à l'attention de la municipalité sur tous les sujets d'intérêt général concernant la Cité et ses Citoyens. C'est donc une force de réflexion et de proposition sur différents projets. Le CDS apporte une critique constructive destinée aux Élus.

Il faut donc féliciter les municipalités qui font participer les Séniors au débat social. Durant ces années écoulées Le Conseil de Sages a participé à l'amélioration du cadre de vie par le repérage et le signalement d'anomalies relevées sur la voie publique pouvant occasionner une gène ou un danger pour les habitants. Certaines de ces remarques ont donné lieu à des aménagements de la voirie pour faciliter les déplacements dans la ville. Ces remarques sont centralisées par le Directeur Général des Services qui dispatche ensuite vers le service ou l'élu concerné et nous tient informés des suites.

DES RÉUNIONS MENSUELLES

Tous les mois des réunions plénières , dont les thèmes ont été consignés par des comptes rendus , ont permis de présenter l'avancée des travaux et d'étudier les suites à apporter. Nous avons invité parfois des élus, le DGS, des Responsables des services communaux et même la police municipale pour avoir des informations plus précises, voire échanger nos points de vue. Nous les remercions vivement.

Tout récemment nous avons reçu le Conseil de Sages de Luchon pour comparer nos modes de fonctionnement.

Mais les sujets sur lesquels nous avons travaillé étaient le plus souvent adossés à un investissement du personnel municipal et ou au financement, lequel , vous le savez, n'est pas toujours réalisable immédiatement. C'est pourquoi ils n'ont pas abouti ou sont encore à l'étude.

En conclusion : Un investissement humain assez important par rapport à un résultat simplement qualitatif. Toutefois, l'expérience a été jugée positive par tous et pour tous. Ainsi, durant ces cinq années de vie du Conseil de Sages: « Les Membres ont apprécié leur liberté d'expression, le plaisir de travailler ensemble et d'apporter leur « petite pierre » à la vie de la commune».

Une première expérience qui mérite d'être renouvelée sous condition de formalisation des échanges entre élus et membres du conseil.

Conseil Municipal

▶SÉANCE DU 27 JANVIER 2014

Principales délibérations

Domaine et Patrimoine

Lieu-dit « La Rivière » - Lieu-dit « La Bordette », Lieu-dit « La Gironde » - Acquisition des parcelles

Une délibération d'acquisition a été votée en date du 25 Mars 2013 afin de mener une politique d'acquisition foncière et de permettre de futurs projets d'aménagement, notamment l'implantation du nouveau centre du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Il avait été proposé d'acquérir à Madame PINÈDE ép. LONG Sylvie les parcelles ci-dessous :

- Lieu-dit La Bordette, section A n°345 superficie : 11804 m2, section A n°628 superficie : 34705 m2
- Lieu-dit la Gironde, section A n°1021 superficie : 5000 m2
- Lieu-dit la Rivière, section A n°1041 superficie : 18075 m2

Total de la superficie à acquérir : 69584 m2 pour un montant de prix de 530.000 € TTC.

En date du 17 Juin 2013, la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) a fait valoir son opposition concernant le prix d'acquisition. La négociation globale intégrant des terres agricoles, parcelles A n°345, A n°628 et A n°1041 classées en zone A, étant hors du prix courant pratiqué pour des terres agricoles. La parcelle A n°1021classée en zone 2 AU, n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Une nouvelle négociation avec le vendeur a été réalisée selon les termes ci-dessous : Parcelle cadastrée A n°1021 (5000 m2), pour un montant de : 200.000,00 €

Parcelle cadastrée A n°1041 (18075 m2), pour un montant de : 194.600,00 €

Parcelles cadastrées A n°345 et A n°628 (46509 m2), pour un montant de : 46.509,00 €

Pour un montant total de : 441.109,00 € TTC

A la signature : 201.109 €

A la date d'anniversaire de la signature : 120.000 € (+10.000 € pour indemnités en raison du paiement à terme)

Deux ans après la signature de l'acte : 120.000 € (+5.000 € pour indemnités en raison du paiement à terme)

Le montant sera réglé en trois annuités.

Le Conseil Municipal ACCEPTE l'acquisition des parcelles section A n° 345, n°628, n°1041 et n°1021 au lieu-dit « La Rivière », lieu-dit « La Bordette », lieu-dit « La Gironde » et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au paiement de tous les frais liés à cette affaire.

(Pour : 26, abstentions : 2)

Futur « Conservatoire du Patrimoine » – Donation de mobilier à la Commune par l'Association « Art, culture et patrimoine » de Saint-Lys

Dans le cadre de la création du futur « Conservatoire du Patrimoine » au sein du bâtiment de l'ancienne école maternelle annexe « Gravette », le Conseil d'Administration de l'Association « Art, Culture et Patrimoine » a proposé à la Commune, au mois d'octobre 2013, de procéder directement à l'achat puis de faire don à la ville de pièces de mobilier destinées à équiper ce futur espace muséographique.

Ce mobilier, qui sera composé de vitrines, étagères, meubles-caissons, etc., et dont le détail est annexé à la présente délibération, se monte à une valeur totale de dix-mille euros au maximum, et sera exclusivement destiné « à l'aménagement des deux salles du conservatoire affectées à Saint-Lys Radio, La Poste, à l'espace vidéo et à la réserve ».

Cette acquisition de mobilier entrera dans le cadre de la donation rédigée devant notaire que l'Association « Art, Culture et Patrimoine » de Saint-Lys fait à la commune, suite à sa première donation d'objets de collection. Le Conseil Municipal ACCEPTE la donation de mobilier

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

En mai je «Geek» si ça me plait !

En plein dans les préparatifs de la fête du jeu spécial Geek, le CMJ s'organise et fait preuve de créativité pour pouvoir accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions.

Pour le moment au programme :

- Structures gonflables avec un babyfoot humain et château
- Jeux de rôles
- Jeux de plateau
- Jeux en bois surdimensionnés
- Espace petite enfance
- Jeux de société
- Retro gaming avec jeux en accès libre et tournois
- Collecte de jeux de société
- Concours photos...

Si vous avez envie de soutenir cette initiative ou si vous êtes fans de jeux, vous êtes les bienvenus pour participer aux préparatifs et à l'animation de la fête le 24 mai. Elle se passera dans la cours de l'école de l'Ayguebelle.

Les membres du CMJ étaient présents lors des voeux à la population

Cette année, elle se terminera par une session Geek de 19h à 22h !

A noter que le 22 février, le CMJ rencontre les élus de la commune pour leur seconde séance plénière de l'année. Ces réunions sont publiques et vous pouvez venir y assister. Rendez-vous en salle du conseil municipal à 10h. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la MJC au 05.62.14.06.61 ou faire un tour sur la page facebook du CMJ.

Expression politique

Cette page est réservée à l'expression des groupes politiques qui composent le conseil municipal de Saint-Lys.
Cette disposition est prise en conformité avec la loi "Démocratie et proximité" du 22 février 2002 (Article L. 2121-27-1).
Les textes publiés dans cette page n'engagent que leurs auteurs.

JOCELYNE VIDAL
CONSEILLÈRE MUNICIPALE DE L'OPPOSITION

UN SALE COUPS POUR SAINT LYS !

Notre ville doit affronter le redécoupage cantonal voulu par le gouvernement socialiste.
La raison officielle est de réduire l'écart à la moyenne démographique entre les cantons existants.
Le résultat de ce charcutage est la perte par SAINT LYS de son statut de chef lieu du canton 11 et les + 100.000 Euros de dotation de l'Etat attribués à ce titre. Excepté LAMASQUERE, les 10 communes sont incluses dans le canton de PLAISANCE DU TOUCH, auquel se rajoute LA SALVETAT SAINT GILLES.
Il convient de mesurer l'impact négatif sur la gestion propre de notre ville.

SAINT LYS glisse vers son intégration au Grand Toulouse, puisque PLAISANCE DU TOUCH devrait intègrer la métropole toulousaine en 2015/2016.
Nous serons face à un défi majeur qui touchera l'ensemble des aspects de la gestion de la commune : vie économique, transports, santé, éducation... notre éloignement, placera SAINT LYS à la remorque de PLAISANCE DU TOUCH.
La future équipe municipale devra défendre les intérêts de notre commune face aux nouveaux partenaires et éviter de pratiquer la politique de la chaise vide.
Je me propose de mener également ce combat, avec l'équipe de «SAINT-LYS AUJOURD'HUI,SAINT- LYS DEMAIN» !

GROUPE MAJORITAIRE : SAINT-LYS, AVEC VOUS, POUR VOUS

En hommage à Monsieur Jean LEYDIER décédé le 1er février dernier, le Groupe majoritaire vous propose un extrait du discours de Monsieur Jacques Tène, Maire de Saint-Lys, prononcé à l'occasion de ses obsèques.

Monsieur Jean LEYDIER, je me limiterai dans mon propos à évoquer votre parcours en tant que bénévole associatif et élu de la commune de Saint-Lys.
(…) Vous êtes né le 26 juillet 1922 à Carmaux, terre minière, vos parents sont venus s'installer à Saint-Lys alors que vous aviez à peine neuf ans. Pour élire domicile de manière définitive rue du Fort. Vous avez donc fait une partie de votre scolarité ici à Saint-Lys. Votre métier vous l'avez essentiellement exercé comme « cadre d'économat » à l'hôpital Marchant.
Vous vous êtes engagé dans la vie locale et en 1965 vous avez participé à la création de l'entente Saint-Lysienne dont vous avez été trésorier et ensuite Président.
Mais vous n'en êtes pas resté là, vous voilà pris dans le mouvement des passionnés de pétanque pour devenir Président de cette association pour laquelle il se dit que vous lui avez donné « un second souffle ». Après la musique, après la pétanque, vous voilà Monsieur LEYDIER passé aux jeux de ballon. Vous avez été, l'un des premiers joueurs de basket au SLO Basket de St Lys. (…)
Vous avez été élu trois mandats successifs au Conseil municipal de Saint-Lys à partir du 26 octobre 1947, jusqu'en 1963 comme conseiller municipal avec René BASTIDE comme Maire. (…) Et vous êtes réélu Conseiller municipal suite aux élections du 25 février 1963 (élections de Pierre VERDIER comme Maire). Quel parcours !!! Que d'anecdotes !!!
Rappelez-vous Monsieur Jean LEYDIER quand vous alliez au marché avec votre beau-père et votre épouse pour la vente des œufs et de la volaille à la place actuelle Jean MOULIN ancienne place de la volaille. Rappelez-vous aussi le jour de Pâques où quelques enfants du village collectaient les œufs dans les fermes voisines et que vous rachetiez pour leur faire de l'argent de poche…. Rappelez-vous « les crêpes de Suzon » Il se dit que vous les aimiez tant que vous les rouliez par trois. Vous étiez un gourmand gourmet.
« Le repos du chasseur à Saint-Clar » savait que vous aviez un bon coup de fourchette que vous partagiez avec le Père VASSEUR, Monsieur PALOMERA et Monsieur GEIL qui lui aussi nous a quitté.
Monsieur LEYDIER, je garde en moi cette image où, les beaux jours sur votre fauteuil, au côté de Monsieur ARREGHINI, vous me disiez quand je venais vous saluer rue du Fort toujours bien installé profitant du soleil :
« Mais je vous connais ? Vous êtes qui ? (je voyais votre regard malicieux !)
- Je suis le Maire.
- Ah oui je l'avais oublié » (accompagné d'un charmant sourire).
Monsieur LEYDIER, notre ville, moi-même nous ne vous oublierons pas. Et quand les beaux jours reviendront je sais que je ne vous verrai plus sur votre fauteuil, je n'aurai pas droit à votre trait d'humour, je sais que vous serez parti là-bas.
Monsieur LEYDIER votre engagement au service des autres, a été celui de votre vie : l'Hôpital Marchant, la vie associative et la vie municipale. Vous avez à 92 ans décidé de nous quitter Vous avez tracé un chemin dont votre famille peut être fière.
Alors un seul mot, à vous le bon vivant, l'homme plein d'humour, l'homme serviable, pour nous ici dans notre ville vous avez été un Grand Homme, pour ce que vous avez été, pour tout ce que vous avez fait : MERCI et au revoir.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Allongement de la durée de validité de la carte d'identité

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).
L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :
- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures ;
- les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.
ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

PROLONGATION AUTOMATIQUE

Inutile de vous déplacer dans votre mairie. Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.
Pour en savoir plus :
http://www.interieur.gouv.fr/

N° d'urgence

- Appel d'urgence européen : 112
- SAMU : 15
- Pompiers : 18
- Gendarmerie : 17
- Pharmacie de garde : 3237 (numéro audiotel accessible 24h/24h).

État civil

▶Naissances

PICARD Ethan, 04 décembre 2013
RESPAUD Kelya, 05 décembre 2013
BIRELLO Nelson, 09 décembre 2013
WOLF Arthur, 10 décembre 2013
NORMAND Chloé, 29 décembre 2013
VERDOT Nolan, 15 janvier 2014
GISQUET Billy, 17 janvier 2014
POGOLOTTI Victor, 17 janvier 2014
CULIT Kerwann, 18 janvier 2014
HARRY Emma, 27 janvier 2014
GARCIA Mia, 1 février 2014
LIEU Flavio, 1 février 2014

▶Décès

MATHE Aubin, 20 novembre 2013 (97 ans)
PÉRIS Irene, 11 décembre 2013, veuve POUBLANCQ (89 ans)
RIZZO Alfeo, 12 décembre 2013 (90 ans)
MOUNAL Marguerite, 14 décembre 2013, veuve CAMBOULIVES (90 ans)
COUTAL Denise, 15 décembre 2013, veuve SÉGUY (88 ans)
GERMAN Georgette, 19 décembre 2013, veuve MONTOYA (69 ans)
LEROY Jacques, 20 décembre 2013 (82 ans)
LAFFITE André, 28 décembre 2013 (87 ans)
DUBOIS Denise, 28 décembre 2013, veuve PLUCAIN (86 ans)
AMALRIC Yvonne, 30 décembre 2013, veuve PUIBUSQUE (92 ans)
VENDREDAIN Marcel, 3 janvier 2014 (85 ans)
GARAUD Marius, 7 janvier 2014 (91 ans)
RAYMOND Arnaud, 8 janvier 2014 (34 ans)
JULIEN Ernestine, 9 janvier 2014, veuve RAYMOND (92 ans)
TRAININI Cesarina, 11 janvier 2014, veuve BOULET (91 ans)
BURET Hélène, 12 janvier 2014, veuve DUSSIEUX (97 ans)
ARAGON Raymond, 12 janvier 2014 (77 ans)
GUERGUIL Marguerite, 12 janvier 2014, veuve LAGES (84 ans)
ENCINAS NUEVO Angel, 15 janvier 2014 (78 ans)
BOUDOURESQUES Louise, 16 janvier 2014, veuve JOANIQUET (94 ans)
DESRUISSEAUX Lucie, 28 janvier 2014, épouse DUCHEMANE (72 ans)
LEYDIER Jean, 1 février 2014, (91 ans)
MARTIN-MORA Michel, 1 février 2014 (95 ans)
DEDIEU Maurice, 1 février 2014 (87 ans)
BRILLANT Christiane, 1 février 2014 (71 ans)
BEAUX Raymonde, 8 février 2014 (90 ans)
RICHARDOT Roberte, 9 février 2014, veuve TROMELIN (86 ans)
PALOMBA Agnès, 10 février 2014, veuve REBIBO (101 ans)

SAINT-LYS

Floralys

20ème édition

5 & 6 avril 2014

Foire aux plantes

Espace Gravette
9h-18h30

Entrée gratuite

60 stands sur plus de 3800 m2 d'exposition

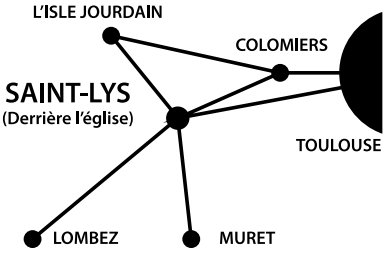

Buvette et restauration sur place

Renseignements : 05 62 14 71 71 ou www.saint-lys.fr

SAINT-LYS